



Télémédecine : quelle réglementation ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Hélène Folens, juriste spécialisée en droit de la santé**
- Dernière vérification de la fiche : 25/06/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 25/06/2019

La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies du numérique. Elle constitue une alternative aux pratiques médicales « habituelles », en permettant de répondre à une demande de soins en constante évolution. Mais en raison de la nature de cette activité, sa réglementation est (très) encadrée...

Télémédecine : pour qui, pour quoi ?

Télémédecine = médecin ! La télémédecine permet de mettre en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels de santé.

Médecin = diagnostic médical !

{ABONNEZ-VOUS}

Télémédecine : quels sont les actes possibles ?

Télémédecine = 5 actes ! La télémédecine peut prendre 5 formes : lesquelles ?

1er acte : la téléconsultation...

{ABONNEZ-VOUS}